

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA conseillers municipaux.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Laura GANSEMAN, conseillère municipale à Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe.

Absents : Mr Julien AMALRIC et Mme Sabine GORSSE, conseillers municipaux.

Date de la convocation : 24/10/2025

Date d'affichage : 24/10/2025

Madame Marie-Florence FARAL est nommée **secrétaire de séance**.

OBJET : Modification de l'intitulé du nouveau contrat de l'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au 06/01/2026

Monsieur le Maire informe que l'intitulé du contrat de l'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité n'est pas correct.

Depuis la loi parue le 30 décembre 2023 et les décrets de juillet 2024 mis en application en décembre 2024 tout poste contractuel de secrétaire de mairie doit obligatoirement être nommé en catégorie B.

Il existe donc deux solutions pour le dernier contrat de renouvellement de cet agent :

- **CHOIX 1** Garder les fonctions de secrétaire de mairie, modifier la catégorie C du présent contrat en catégorie B, en laissant les mêmes indices brut et majoré
- **CHOIX 2** Modifier les fonctions en adjoint administratif de catégorie C et augmenter les indices de manière à s'aligner avec les grilles indiciaires de la catégorie B.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de décider quelle solution sera choisie.

4 voix préfèrent le CHOIX 1 (Mr José NUNES, Mme Marie-Florence FARAL, Mr Didier MAHOUX et Mr Pierre MONTENEGRO).

9 voix votent pour le CHOIX 2 (Mr Christophe MAURIES, Mr Jean-Bernard CEBE, Mr Thierry CAUSSE, Mr Nicolas CAUSSE, Mr Mathieu LAFON, Mr Thierry ZANARDO, Mme GANSEMAN Laura, Mme AURIOL Catherine et Mme VA Hélène).

A l'unanimité, le contrat sera renouvelé avec l'intitulé d'adjoint administratif catégorie C 8^e échelon indice brut 373.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,




Le secrétaire de séance,

